



POSTULAT

Auteur Kevin Pellouchoud, UDC, Samuel Jacquier, PS, Raphaël Bornet, PLR/FDP et Charlotte Thétaz, Le Centre

Objet Jeunes en difficulté - il manque des places d'accueil en institution

Date 09/03/2026

Numéro 2026.03.037

Aujourd'hui, face aux problèmes récurrents d'une jeunesse en perte de repères, les cas de comportements problématiques en classe et les faits de violence dans nos écoles se multiplient. A l'école obligatoire, de plus en plus de situations nécessitent un placement en institution à la suite d'une dénonciation de maltraitance domestique ou simplement pour redonner du cadre à la suite de comportements inacceptables. Le placement extrafamilial, le temps de la résolution de la crise est une réponse qui a fait ses preuves. A ce jour, cet ultime recours, qui constitue l'un des piliers de l'aide à l'enfance en Suisse, n'est plus possible, faute de places disponibles. Les places en institution dans toutes les parties du canton sont limitées. Tous les organismes contactés annoncent de longues listes d'attente. Pour les enfants en âge de scolarité obligatoire, il n'existe que peu d'institutions capables d'apporter une réponse professionnelle lorsque surviennent des dysfonctionnements familiaux et/ou scolaires. Des placements, souvent temporaires, peuvent permettre à l'enfant de retrouver des bases solides et redonner une perspective, des objectifs réalisables à l'élève. Ces placements permettent parfois aussi aux parents de ces enfants de reprendre le contrôle de leur propre vie. Les placements soulagent l'élève, l'école, les enseignants et les groupes de pairs.

Cette problématique se renforce au regard de l'évolution de notre société. Les études des impacts post Covid le prouvent à l'envi. Elles montrent des difficultés d'intégration dès la 1 H. Apporter des réponses concrètes à ces jeunes en manque de repères ou victime de maltraitance, c'est prendre le pari qu'ils trouvent une place dans notre société.

La création de nouvelles places d'accueil peut sans doute refroidir certains qui pensent que cela impactera financièrement l'Etat de manière importante, mais il est préférable de l'anticiper en encadrant et soutenant les enfants et les jeunes dans une dynamique de prévention. Agir rapidement dès le plus jeune âge, c'est éviter de devoir ensuite gérer les coûts d'un jeune sans formation, ayant recours à des aides pour survivre ou commettant des actes illicites, dont les coûts financiers sont parfois importants

Conclusion

Fort de ce constat, nous demandons au Conseil d'État de prendre rapidement des mesures afin d'identifier précisément les besoins en matière de placements extrafamiliaux pour les enfants et les jeunes en difficulté, et d'adapter en conséquence les capacités d'accueil institutionnelles dans le canton.

Face à l'augmentation des situations de crise et aux listes d'attente observées dans les institutions, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer l'offre existante afin de permettre des placements lorsque la situation de

l'enfant, de la famille ou de l'école l'exige.

Dans cette perspective, le Conseil d'État est invité à examiner notamment les pistes suivantes :

- renforcer les partenariats avec les institutions d'accueil actuelles en favorisant le développement de places supplémentaires dans les internats liés par mandat de prestation avec l'Office de l'enseignement spécialisé ou le Service cantonal de la jeunesse.
- créer de nouvelles structures d'accueil liées par mandat de prestation avec le département formation et économie.
- proposer des structures d'accueil à la journée permettant de soutenir les familles et les écoles dans la prise en charge d'enfants présentant des comportements difficiles.
- soutenir et renforcer la formation des éducateurs et des enseignants confrontés à ces situations.

Il apparaît aujourd'hui indispensable d'anticiper cette évolution afin de garantir des réponses éducatives adaptées aux jeunes concernés et d'éviter que ces situations ne se péjorent.